

03 NOV. 2021

J.-L. METERREAU
Commissaire Enquêteur

[REDACTED] demeurant [REDACTED]
[REDACTED] à Fleury les Aubrais.
Propriétaire des parcelles 102 et 105. Notre projet
est la construction d'une ~~maison de santé~~
bâtiment par regroupement des professionnels
de SANTÉ sur la parcelle 105 en zone UPA.
Cet équipement d'intérêt collectif à caractère
santé est autorisé sur cette zone.
L'accès à la parcelle 105 est autorisé à partir de
la [REDACTED] par les parcelles 104 et 106.

Je vous demande de bien vouloir me confirmer
la faisabilité de ce projet qui regrouperait 2 médecins
généralistes, 2 kinésithérapeutes, 4 infirmières, 1 sage-femme,
1 audioprothésiste et 1 pharmacie.

[REDACTED]